

Compte rendu de la séance du mardi 11 octobre 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Guilhem BOUCHER

Ordre du jour:

Transports scolaires : *Délibération*

Participation de la commune à la scolarité : Fonctionnement du RPI

GROUPAMA : Remboursement assurance presbytère *Délibération*

Déplacement du personnel : *Délibération*

Signalisation locale.

CCCLM Manifestation Cahors 15/10

Bons achats Noël enfants de la commune + Chocolats

Changement de locataires

Dissimulation containers poubelles

Aménagement préau mairie

Assainissement mairie et mise aux normes handicapés

Réflexions sur l'aménagement du centre bourg

Déménagement trieur

Révision boîtes aux lettres

Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, Claire Lompech annonce à l'assemblée sa démission du Conseil Municipal avant de quitter la salle.

Délibérations du conseil:

Répartition des frais de transport scolaire année 2015/2016 : Remboursement à la charge des communes (DE_2016_25)

Vu la composition du Conseil Départemental du Lot de laisser à la charge des Mairies du R.P.I. de Lauzès, Sabadel-Lauzès, Saint-Cernin, le solde du surcoût des transports scolaires.

Vu la décision prise par les Maires du R.P.I. de reporter le solde des frais de transports en fonction de la population D.G.F. de chaque commune.

Vu toutefois l'opposition des communes de Cabrerets, Caniac du Causse et Lamothe-Cassel de participer à cet effort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De se ranger à cette proposition de répartition et l'accepte.

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser et signer toutes les pièces afférentes à cette répartition de charges du transport scolaire pour l'année 2015/2016

Location de l'appartement de la Mairie (DE_2016_26)

Le Maire indique au Conseil Municipal avoir trouvé une nouvelle locataire pour l'appartement situé au dessus de la mairie.

Il indique avoir reçu plusieurs offres de location et les expose au Conseil.

A près avoir étudié chaque demande et en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de maintenir le prix du loyer à 360 € et choisissent de retenir la candidature de Melle Virginie BRUN qui entrera dans les lieux au 1er décembre 2016.

Concernant la caution de l'ancienne locataire, Mme Franca DONATELLA, les élus décident à l'unanimité de procéder au remboursement de la caution après l'état des lieux si aucune dégradation n'est constatée.

Délibération note de frais (DE_2016_27)

Le Maire informe les élus que les dernières formations de la secrétaire de mairie lui ont engendré des frais significatifs qu'elle ne devrait pas supporter. (parking 24 € frais de route 6 €).

Il estime qu'il revient à la charge de chaque commune de rembourser les frais non pris en compte par les organismes de formation par la mise en place d'un système de note de frais.

Il propose aux élus, **à compter du premier octobre 2016** de rembourser au personnel les frais non pris en charge par le CNFPT où les différents organismes sur les bases suivantes :

- Les 40 premiers kilomètres du lieu de travail au lieu de formation où de réunion à raison de 0,15 centimes du kilomètre conformément à la grille de remboursement du CNFPT.

- Les frais de parking ou de péage sur présentation de l'original du justificatif.

- Les frais de restauration non pris en charge sur présentation de l'original du justificatif.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité donner pouvoir au maire pour procéder au remboursement des notes de frais de la secrétaire lors de ses déplacements pour les réunions, formations ou autres missions ou obligations.

Remboursement GROUPAMA (DE_2016_28)

Le Maire rappelle les élus que la vente du presbytère de la commune a été signée chez Maître Roux le 06 août 2016.

Suite à cette vente, des démarches ont été faites auprès de GROUPAMA pour modifier le contrat d'assurance de la Commune.

Suite à cette vente, GROUPAMA accorde un avoir de 84.71 € à la commune sur le contrat en cours.

A près en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité d'accepter cet avoir et de l'affecter au budget de la commune